

Rapport de commission : Préavis 19/2016-2021

Théâtre Kléber-Méleau – Convention de subventionnement entre la Ville de Crissier et la Fondation TKM

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
La commission chargée de l'étude du préavis cité en référence s'est réunie le 16 août 2017 salle Chamberonne, bâtiment administratif à Chisaz.

Étaient présents :

Mme	Caroline Albiker Pochon	CDC Présidente -rapporteure
M.	Bernard Barmaz	PS
M.	Giuseppe Dalla Valle	CDC
Mme	Dorothée Noirat	ROLC
Mme	Angela Schollerer	ROLC
Mme	Christine Vaudenay	PS

Excusés :

M.	Jean-Daniel Duruz	CDC (remplacé)
Mme	Joan Oswald	CDC

La Municipalité était représentée par M. Pierre Mühlethaler, responsable du dicastère sécurité publique, culture et sport, accompagné de Mme Myriam Romano-Malagrifa présidente de la fondation du Théâtre Kléber-Méleau, Municipale de Renens et députée au Grand Conseil.

1. Préambule

Le 01.07.2015, lorsque M. Omar Porras entre en fonction, la Fondation Théâtre Kleber-Méleau (ci-après La Fondation) est créée par les 8 communes du district de l'Ouest lausannois, la commune de Jouxens-Mézery et la Ville de Lausanne (voir Statuts de la Fondation en annexe du préavis)

Par le biais de la Convention de subventionnement entre la ville de Crissier et la Fondation, il s'agit d'approuver les modalités de financement et le montant des subventions que notre commune s'engage à verser, ceci dans le but d'assurer une gestion sereine et durable du Théâtre Kléber-Méleau.

Ainsi le théâtre peut être géré en connaissant d'avance les subventions publiques sur une période de 4 ans sans être chaque année à la merci de coupes budgétaires.

2. Une campagne de charme

Mme Romano-Malagrifa nous remet un programme de la saison 2017-2018, et nous présente la spécificité de ce lieu culturel.

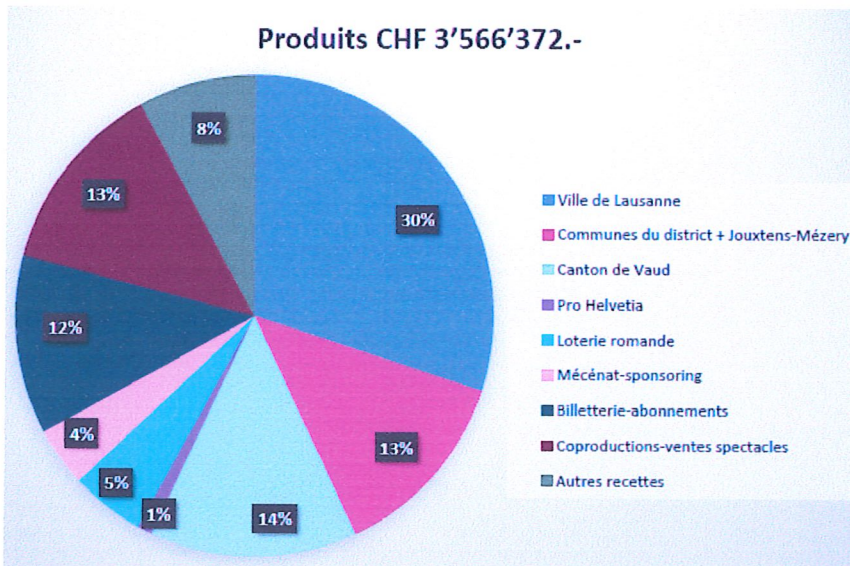
Connu en la personne de M. Omar Porras, lequel a gagné en 2014 l'anneau de Hans-Reinhardt (prestigieuse distinction nationale dans le milieu), le théâtre met l'accent sur les œuvres du répertoire. Le programme de la saison précédente se composait de 1-3 pièces de création, 1 co-production, 3-4 pièces accueillies, 1 bal littéraire et 11 soirées de musique. Certaines pièces partent également en tournées, lesquelles ont généré près de 85 représentations.

Il est cher à M. Porras de développer un théâtre tout public. Il organise des médiations culturelles au sein des établissements scolaires qui permettent à des auteurs et comédiens de préparer une classe à une meilleure compréhension d'une pièce. Il collabore avec des associations comme « Français en jeu » en travaillant sur Molière ou avec l'association des

familles du quart-monde dont les membres ont eu accès aux bords de scènes (rencontre avec les artistes). Il a créé la Ruche, troupe de théâtre amateurs qui a joué avec un grand succès cet été.

Le taux global de fréquentation de la 1^{ère} saison de plus de 60% (presque 17'000 spectateurs) est qualifié d'exceptionnel, de surcroît, pour une saison préparée hors les murs puisque M. Philippe Mentha est resté en place jusqu'en juin 2015.

3. Les comptes de la saison 2015-2016



Les comptes sont équilibrés et les charges sont couvertes

- par la convention de subventionnement (près de 2 mios) pour les charges de fonctionnement,
- par les mécènes, fonds privés ou la ville de Lausanne pour les créations, tournées (qui se financent par elles-mêmes) et travaux tels que loges, fosse à orchestre, backstage, cuisines, ...

Il nous a été assuré que la part de la ville de Lausanne d'environ 30% est acquise à la seule condition que les communes acceptent les modalités de subventionnement. Ces dernières stipulent un versement d'ici à 2020 de CHF 8.-/habitants (nombre d'habitants SCRIS 2015, page 8 du projet) et l'inscription de ce montant au budget communal.

Pour mémoire, le budget de la saison 15-16 a été couvert par 57% de subventions publiques ce qui dénote un effort fait par le théâtre pour trouver d'autres financements.

Par ailleurs, Mme Romano-Malagrifa souligne que d'importants travaux ont déjà été entrepris et qu'il ne devrait pas y avoir de surprise pour les prochaines années.

4. Une convention pour 4 ans : but et principe

Suite logique du préavis 79/2011-2016 (création de la Fondation), cette convention est la première de ce type dans le canton. Elle présente un modèle de gouvernance innovant de par la multi-représentation des communes assortie d'un soutien cantonal important grâce à cette coalition intercommunale. Elle répond à la législation en vigueur.

Elle permet de pérenniser la gestion du théâtre et de garantir le financement des charges de fonctionnement, en figeant les montants de subventions annuelles. Ces montants sont validés par le présent préavis, rétroactivement du 01.01.17 jusqu'au 31.12.20, et figurent dans chaque budget communal (comptes 151.3653).

La répartition des montants (p. 4-5 du projet) sur les 4 années a été, d'un commun accord entre les parties, laissée libre à chaque commune ; l'objectif étant d'arriver en 2020 à CHF 8.- par habitant. Le choix de Crissier a été de respecter la planification annoncée lors des premières discussions (augmentation annuelle linéaire, sur base du nombre d'habitants SCRIS 2014, pour atteindre CHF 6.- par habitant en 2019) en se calquant sur le budget ordinaire, puis, d'effectuer un rattrapage en 2020 sur les nouvelles bases validées suite aux premières discussions (SCRIS 2015 et objectif en 2020).

L'article 22 prévoit que six mois avant l'échéance de la présente convention, la Fondation est tenue de présenter un nouveau projet de convention et que le plan financier doit être fourni aux communes au plus tard le 30.04.2019.

A ce jour, la commune de Bussigny a accepté le préavis et les Municipalités n'ont pas émis d'indication que cette convention susciterait un éventuel refus. Mme Romano-Malagrifa et Pierre Mühlethaler sont confiants que l'ensemble des communes adhère à ce projet ; le risque que l'une d'entre elle refuse reste minime en regard des engagements que les communes donnent à d'autres politiques.

L'article 17 a suscité un doute parmi les commissionnaires quant à la poursuite du soutien au TKM au-delà de 2020. La formulation de la dernière phrase pourrait prêter à confusion. Il nous a été précisé que dans l'hypothèse où les Communes et l'Etat décideraient d'accorder une nouvelle subvention, il s'agit, en relation avec l'article 22, d'une nouvelle convention portant sur le financement au sens strict, soit de nouveaux montants de subventionnement. Cela ne permettrait pas d'annuler le soutien au Théâtre Kléber-Méleau sous réserve des dispositions au chapitre V.

5. Remerciements

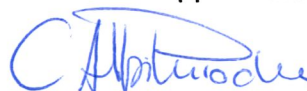
La commission remercie ses interlocuteurs pour la qualité des renseignements transmis tant sur le plan artistique que financier.

6. Prise de position de la commission

Compte tenu des éléments invoqués dans ce rapport, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis no 19/2016-2021 relatif à la Convention de subventionnement entre la Ville de Crissier et la Fondation Théâtre Kléber-Méleau.

Crissier, le 31 août 2017

Pour la Commission
Présidente -rapporteure



C. Albiker Pochon